



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école du Carrousel

Date : **Lundi 17 octobre 2022**

Heure : **18 h 30 heures**

Lieu : **École du Carrousel – Salon du personnel**

Présents :

Madame Julie Rinfret	Madame Josée Harel
Madame Katy Parent	Madame Julie Jacques
Monsieur Daniel Brunelle	Madame Caroline Poirier
Madame Viviane Geoffrion	Madame Diane Collin
Madame Marie-Josée Hogue (substitut)	Madame Huguette Levesque
Madame Aryanne Gagné (substitut)	

Absents :

Madame Marie-Andrée Drolet	Monsieur Mathieu Pothier
----------------------------	--------------------------

PROCÈS VERBAL

1. Organisation

1.1. Ouverture de l'assemblée à 18 h 32 et constatation du Quorum par Madame Parent.

1.2. Présentation des membres du C.É. 2022-2023 et du fonctionnement du conseil d'établissement

Madame Parent présente les membres du conseil.

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Changer le point 4.7 «sorties» au service de garde pour «activités» au service de garde

Madame Rinfret propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CÉ-22-10
001

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 juin 2022

Madame Levesque propose l'adoption de procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

CÉ-22-10
002

1.5. Affaires relatives au procès-verbal du 13 juin 2022

Aucun suivi

2. Parole au public

Aucun public n'est présent.

3. Correspondance

Aucune correspondance.

4. Points de décision

4.1. Élections aux postes de président(e) et vice-président au conseil d'établissement



Madame Rinfret se propose comme vice-présidente afin de soutenir le futur président.

Madame Colin propose Monsieur Mathieu Pothier à titre de président mais comme il sera absent jusqu'en janvier, Madame Rinfret le remplacera jusqu'à son retour.

CÉ-22-10
003

Adopté à l'unanimité.

4.2. Nomination de la secrétaire

Madame Julie Jacques sera secrétaire pour cette rencontre et aussi pour la prochaine réunion.

4.3. Déclaration d'un possible conflit d'intérêt (art. 70)

En tant que membre du C.É., chaque membre doit compléter le formulaire à cet effet et le remettre à Madame Parent.

4.4. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté

Personne ne se présente comme représentant.

4.5. Règles de régie interne à adopter

Il est suggéré de mettre dans nos règles de régie interne, qu'il sera possible qu'une réunion se tienne à distance si la situation l'exigeait. Les détails de la tenue de ces séances à distance est spécifiée par Madame Parent. Une spécification est également ajoutée concernant la tenue d'une séance extraordinaire. Enfin, on précise les modalités en cas d'absence indéterminée d'un membre du CÉ.

Madame Hogue propose l'adoption des règles de fonctionnement interne telles que présentées.

CÉ-22-10
004

Adopté à l'unanimité.

4.6. Règles de fonctionnement du service de garde (adopter)

Madame Parent et Madame Levesque nous présentent les changements qui sont uniformisés pour l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire. Le document est personnalisé à notre école mais les balises sont identiques pour toutes les écoles.

Madame Gagné propose l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde telles que présentées.

CÉ-22-10
005

Adopté à l'unanimité.

4.7. Activités au service de garde (adopter)

Madame Levesque présente les activités pour les journées pédagogiques. Elle demande également l'autorisation pour déroger à la politique alimentaire pour un souper d'Halloween avec les élèves où de la pizza sera servie.

Madame Collin propose l'adoption des activités du service de garde telles que présentées.

CÉ-22-10
006

Adopté à l'unanimité.



Une 2^e proposition est faite pour que le CÉ se fie au bon jugement de l'équipe-école pour une dérogation à la politique alimentaire durant l'année 2022-2023

CÉ-22-10
007

Madame Harel propose l'adoption de cette proposition telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

Enfin, une petite modification est apportée aux activités complémentaires pour l'activité qui sera facturée aux parents en 5^e année. Madame Parent explique la raison de ce changement.

Madame Ruel propose l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde de ce changement tel que présenté.

CÉ-22-10
008

Adopté à l'unanimité.

5. Points d'information

5.1. COVID-19

Pour le moment, on maintien le lavage des mains et la désinfection des surfaces

5.2. Calendrier des rencontres

17 octobre

14 novembre

16 janvier

20 février

13 mars

24 avril

29 mai

12 juin

5.3. Suivi don *Fondation pour l'alphabétisation*

La Fondation pour l'alphabétisation a reçu, suite au Livrorama organisé par les élèves de 5^e année, un montant de 1 134, 80\$ (Lecture en cadeau).

5.4. Obligation de formation

Pour tous les membres incluant les substituts (cartables de disponible)

5.5. Normes et modalités

Il est important d'informer les membres du conseil des propositions que celui-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex. : nouvelles méthodes pédagogiques et normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève).

Madame Parent nous informe du dépôt sur le site web de l'école des normes et modalités pour chaque niveau.

5.6. Rapport annuel : évaluation du plan de lutte et du projet éducatif

Lors du CÉ du 14 novembre prochain, un gros point sera abordé soit l'évaluation du projet éducatif et du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

5.7. Activités complémentaires et sorties culturelles



Explication par Madame Parent des mesures 15186, 15230, chargé aux parents et culture à l'école.

5.8. Fonds à destination spéciale

16 648 \$ dans le FDS ce qui inclus des sous-catégories qui sont protégées (dictée PGL)

5.9. Parole au président

5.10. Parole au représentant du comité de parents

5.11. Parole aux enseignants

5.12. Parole aux membres

5.13. Parole au représentant du service de garde

5.14. Parole à la représentante du personnel de soutien

5.15. Parole à la direction

6. Parole au public

Pas de public.

7. Divers

Rien.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée.

Signature de la direction

Date

Signature de la présidente

Date